

6. Sous-agent en crédit hypothécaire

Personne physique



Depuis le 1^{er} novembre 2015, les intermédiaires de crédit ne peuvent entamer leur activité qu'après avoir été inscrits auprès de la FSMA.

Tant les personnes physiques que les personnes morales peuvent demander leur inscription comme courtier, agent lié ou sous-agent.

Le présent fascicule donne un aperçu des conditions applicables aux **personnes physiques** qui souhaitent une inscription en qualité de **sous-agent en crédit à la hypothécaire**.

Vous y trouverez également des informations concernant l'application en ligne à utiliser pour introduire votre demande d'inscription.

Sommaire

1. Êtes-vous un sous-agent en crédit hypothécaire?
2. Votre inscription. Que faire ?
3. Votre inscription. Comment faire?
4. Vous êtes inscrit. Et maintenant ?

Symboles utilisés :



Données à
introduire



Document
à
télécharger



Questions/réponses
sur
mcc-info.fsma.be

1. ÊTES-VOUS UN SOUS-AGENT EN CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE – PERSONNE PHYSIQUE ?

Sous-agent en crédit hypothécaire

- Vous **présentez** ou **proposez des crédits hypothécaires**, vous assistez les consommateurs dans la préparation d'un contrat de crédit ou vous concluez, pour le compte d'un prêteur, des contrats de crédit avec des consommateurs.
- Vous travaillez sous la responsabilité d'**un seul intermédiaire de crédit**.
- Votre activité est plus large que celle d'un **apporteur de clients**.
- Vous exercez votre activité en tant que **personne physique**.

FAQ 175 :
Qu'est-ce qu'un
"apporteur de
clients en
matière de
crédits" ?

2. VOTRE INSCRIPTION. QUE FAIRE ?

1. Vous-même
2. Votre organisation commerciale
 1. Entreprise responsable
 2. Votre (vos) responsable(s) de la distribution
 3. Vos personnes en contact avec le public
 4. Vos activités à l'étranger
3. La personne de contact pour la FSMA auprès de votre entreprise
4. Autres

1. Vous-même – Données



Données

- **Numéro d'entreprise**
ex. 0101.202.303
- **Nom & Prénom**
ex. Jean Dupont
- **Adresse** (telle que mentionnée dans la Banque-Carrefour des Entreprises)
ex. Rue du Village 1, 6000 Charleroi
- **Adresse E-mail**
ex. jeandupont@dupont.be
- **Numéro de téléphone**
ex. 071/23.56.78

1. Vous-même – Conditions

Condition

- Aptitude et honorabilité
 - Notamment pas d'interdiction professionnelle
- Connaissances professionnelles

La FSMA contrôle sur la base des ...

- Réponses au questionnaire
- Documents que vous transmettez à la FSMA

FAQ 56. Qu'est-ce qu'une "interdiction professionnelle" ?



1. Vous-même – Documents

Documents

- Certificat d'enseignement secondaire supérieur
- Attestation d'examen
- Extrait de casier judiciaire, ne remontant pas à plus de 3 mois
- Questionnaire personnes responsables signé



Vérifiez via la checklist s'il n'y a pas de dispense possible !

À télécharger sur
mcc-infofsma.be

Vérifiez vos propres connaissances professionnelles

Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	

Sous-agent en crédit hypothécaire même (= personne physique)

Check-list – Connaissances professionnelles



9

Check-list connaissances professionnelles en crédit hypothécaire – sous-agents

Sous-agent en crédit hypothécaire même (= personne physique)

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans chacune des colonnes.

 : Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Diplôme	Examen
<input type="checkbox"/>  dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ^a <i>Jusqu'au 30 avril 2017, le régime transitoire suivant est d'application :</i> <input type="checkbox"/> est dispensé(e) parce qu'il/elle exerçait déjà une activité d'intermédiation en crédit avant le 1/11/2015	<input type="checkbox"/>  fournit la preuve de sa réussite après le 1/11/2015 d'un examen en crédit hypothécaire agréé par la FSMA <i>Jusqu'au 30 avril 2017, le régime transitoire suivant est d'application :</i> Dispense d'examen : 1. Secteur bancaire est dispensé(e) parce qu'il/elle était, avant le 1/1/2015 <input type="checkbox"/> inscrit(e) auprès de la FSMA en tant qu'intermédiaire en services bancaires et d'investissement - personne physique <input type="checkbox"/> désigné(e) en tant que "dirigeant effectif banque" auprès d'un intermédiaire en services bancaires et d'investissement inscrit auprès de la FSMA <input type="checkbox"/>  désigné(e) en tant que PCP avec connaissances complètes auprès d'un intermédiaire en services bancaires et en services d'investissement, auprès d'un établissement de crédit ou auprès d'une entreprise d'investissement 2. Secteur des assurances <input type="checkbox"/>  est dispensé(e) parce qu'il/elle a été actif(ve) de façon ininterrompue, pendant la période du 1/11/2010 au 31/10/2015, soit en tant que personne physique inscrite, soit en tant que RD auprès d'un ou plusieurs intermédiaires d'assurances exerçant une activité d'intermédiation en crédit hypothécaire Acceptation d'un examen passé avant le 1/11/2015 : <input type="checkbox"/>  fournit la preuve de sa réussite avant le 1/11/2015 d'un examen portant sur les modules 'Fondement financier', 'Compliance' et 'Intermédiation en crédits : crédits hypothécaires et crédits à la consommation'

A télécharger sur
mcc-info.fsma.be

FAQ 167. Comment puis-je vérifier si les personnes au sein de mon entreprise concernées par l'intermédiation de crédit remplissent les conditions concernant les connaissances professionnelles (marche à suivre) ?

^a Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7^{ème} année ou certificat équivalent.



Attestation examen crédit hypothécaire



Nous certifions par la présente que

a réussi avec succès les examens des connaissances professionnelles théoriques dans le cadre de chapitre 4 du titre 4 du Livre VII de droit économique

Examen	Résultat	Date
1 : Principes généraux - examen niveau connaissances théoriques	Réussi	12/05/2016
3 : Crédits hypothécaires - Examen	Réussi	01/06/2016

Fait à Bruxelles, 01/06/2016

Managing Director

Représentant de l'organisme

FAQ 29. En quoi consiste l'examen d'intermédiation en crédit hypothécaire ?

Febelfin Academy VZW/ASBL

Rue d'Arion/Aarlenstraat 80 • 1040 Bruxelles/Brussel • 0884.672.365

Examen agréé par FSMA



Extrait de casier judiciaire

Commune de Sambreville
Arrondissement de NAMUR

595 CIC
Pr.Namur

Extrait de casier judiciaire demandé pour accéder à une activité qui ne relève pas de l'éducation, de la guidance psycho-médico-sociale, de l'aide à la jeunesse, de la protection infantile, de l'animation ou de l'encadrement de mineurs

Nom, Prénoms : [redacted]
Date et lieu de naissance : [redacted]
Numéro de la carte d'identité (2) : [redacted]
Profession : [redacted]
Nationalité (3) : [redacted]
Filiation (4) : [redacted]
Adresse dans la commune : [redacted]
Déclaration quant à l'activité (6) destinée à une banque

Condamnations criminelles (7)

Néant

Condamnations correctionnelles (7)

18/11/2014 : Tribunal de Police Namur
A. inciter vitesse excessive
B. franchi ligne blanche continue
C. annonce d'une manoeuvre.
Amende: 50,00 Eur
ou une déchéance subsidiaire du droit de conduire un véhicule à moteur de 15 jours
sursis de 3 ans
Déchéance du droit de conduire tout véhicule automoteur ttes cat. 8 jours
sursis de 3 ans pour la déchéance.

Condamnations de simple police (7)

Néant

Mesures de mise à la disposition du gouvernement prises à son égard en vertu du Ch.7 de la loi de défense sociale du 1/7/1964 à l'égard des anormaux, des délinquants d'habitude et des auteurs de certains délits sexuels.

Néant

Déchéance des droits civils et politique en cours (8)

Néant



Délivré à Sambreville le 08/05/2016
Le Bourgmestre,
L'agent délégué,
Suzanne Chamberbeek
L'agent communal,
[Signature]

REMARQUE:
écrite un autre document (modèle E) lorsque l'extrait est demandé en vue d'accéder à une activité qui relève de l'éducation, de la guidance psycho-médico-sociale, de l'aide à la jeunesse, de la protection infantile, de l'animation ou de l'encadrement de mineurs.

1) Nom et prénom. Cette mention est précédée des mots « Madame » ou « Monsieur ».

Extrait ne remontant pas à plus de 3 mois !



2. Votre organisation commerciale

Données

- **Intermédiaire de crédit responsable***
 - Nom
ex. Topcourtier
 - Numéro d'entreprise
ex. 0500.600.700
 - Date de début de la collaboration
ex. 1 octobre 2010
- **Nombre** collaborateurs commerciaux
- Activités à l'étranger

Document

- Déclaration de responsabilité pour les sous-agents

À télécharger sur
mcc-info.fsma.be

*Vous pouvez exercer votre activité de sous-agent pour le compte d'un courtier ou d'un agent lié.

Modèle de déclaration d'un intermédiaire de crédit pour les sous-agents

Déclaration courtier

OU

Déclaration agent lié

Modèle de déclaration pour les sous-agents

DECLARATION POUR LE SOUS-AGENT D'UN COURTIER EN CREDIT HYPOTHECAIRE

Ce document doit être complété et signé par le courtier en crédit hypothécaire pour le compte duquel agit le sous-agent.

Le courtier en crédit hypothécaire

Nom ¹	
Numéro d'entreprise	

représenté par²

Nom		
Prénom		
Numéro de registre national		

confirme par la présente que son sous-agent

Numéro d'entreprise	
Nom ¹	

agit en qualité de sous-agent en crédit hypothécaire et exerce ses activités sous la responsabilité entière et inconditionnelle du courtier de crédit.

Nom(s)

.....

Date et signature(s)

¹ Pour une personne morale : dénomination sociale ; pour une personne physique : nom et prénom.

² A remplir uniquement si l'intermédiaire de crédit est une personne morale. Il s'agit de la ou des personnes habilité(e)s à engager valablement l'intermédiaire de crédit.

Modèle de déclaration pour les sous-agents

DECLARATION POUR LE SOUS-AGENT D'UN AGENT LIE EN CREDIT HYPOTHECAIRE

Ce document doit être complété et signé par le prêteur avec lequel est lié l'agent pour le compte duquel agit le sous-agent.

Le prêteur

Nom	
Numéro d'entreprise	

représenté par

Nom		
Prénom		
Numéro de registre national		

confirme par la présente que le sous-agent

Numéro d'entreprise	
Nom ¹	

de son agent lié

Numéro d'entreprise	
Nom ¹	

agit en qualité d'intermédiaire en crédit hypothécaire dans la catégorie de sous-agent et exerce ses activités sous la responsabilité entière et inconditionnelle du prêteur.

Nom(s)

.....

Date et signature(s)

.....

¹ Pour une personne morale : dénomination sociale ; pour une personne physique : nom et prénom.

² Pour une personne morale : dénomination sociale ; pour une personne physique : nom et prénom.

À télécharger sur
mcc-info.fsma.be

FAQ 142: Quels documents un sous-agent doit-il transmettre à la FSMA ?

FAQ 81. Qu'est-ce qu'une "personne en contact avec le public" ("PCP") ?

2.2. RD - Nombre

FAQ 82. Qu'est-ce qu'un "responsable de la distribution" ("RD") ?

PCP

RD



Vous devez désigner 1 responsable de la distribution par « tranche » de 10 personnes en contact avec le public.



Si vous n'avez pas plus de 10 PCP, il suffit de vous désigner vous-même comme RD.

2.2. RD - Conditions

Condition

- Aptitude et honorabilité
 - Notamment pas d'interdiction professionnelle
- Connaissances professionnelles

FAQ 56. Qu'est-ce qu'une "interdiction professionnelle" ?

La FSMA contrôle sur la base des ...

- Réponses au questionnaire
- Documents que vous transmettez à la FSMA



2.2. Vos RD

Données

- Numéro de registre national
ex. 64.01.03-258.33
- Nom et prénom
ex. Jacques Dujardin

Documents

- Certificat d'enseignement secondaire supérieur
- Attestation d'examen
- Extrait de casier judiciaire, ne remontant pas à plus de 3 mois
- *Questionnaire personnes responsables* signé

À télécharger sur
mcc-info.fsma.be



Vérifiez via la checklist s'il n'y a pas de dispense possible !

Vérifiez les connaissances professionnelles de vos RD

Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	

Responsable de la distribution
auprès d'un sous-agent en crédit hypothécaire

Check-list – Connaissances
professionnelles



10

Responsable de la distribution auprès d'un sous-agent en crédit hypothécaire

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans chacune des colonnes.

: Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Diplôme	Examen
<input type="checkbox"/> dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ^{a)} <i>Jusqu'au 30 avril 2017, le régime transitoire suivant est d'application :</i> <input type="checkbox"/> est dispensé(e) parce qu'il/elle exerçait déjà une activité d'intermédiation en crédit avant le 1/11/2015	<input type="checkbox"/> fournit la preuve de sa réussite après le 1/11/2015 d'un examen en crédit hypothécaire agréé par la FSMA <i>Jusqu'au 30 avril 2017, le régime transitoire suivant est d'application :</i> Dispense d'examen : 1. Secteur bancaire est dispensé(e) parce qu'il/elle était, avant le 1/1/2015 <input type="checkbox"/> inscrit(e) auprès de la FSMA en tant qu'intermédiaire en services bancaires et d'investissement - personne physique <input type="checkbox"/> désigné(e) en tant que "dirigeant effectif banque" auprès d'un intermédiaire en services bancaires et d'investissement inscrit auprès de la FSMA <input type="checkbox"/> désigné(e) en tant que PCP avec connaissances complètes auprès d'un intermédiaire en services bancaires et en services d'investissement, auprès d'un établissement de crédit ou auprès d'une entreprise d'investissement 2. Secteur des assurances <input type="checkbox"/> est dispensé(e) parce qu'il/elle a été actif(ve) de façon ininterrompue, pendant la période du 1/11/2010 au 31/10/2015, soit en tant que personne physique inscrite, soit en tant que RD auprès d'un ou plusieurs intermédiaires d'assurances exerçant une activité d'intermédiation en crédit hypothécaire Acceptation d'un examen passé avant le 1/11/2015 : <input type="checkbox"/> fournit la preuve de sa réussite avant le 1/11/2015 d'un examen portant sur les modules 'Fondement financier', 'Compliance' et 'Intermédiation en crédits : crédits hypothécaires et crédits à la consommation'

À télécharger sur
mcc-info.fsma.be

FAQ 167. Comment puis-je vérifier si les personnes au sein de mon entreprise concernées par l'intermédiation de crédit remplissent les conditions concernant les connaissances professionnelles (marche à suivre) ?

^{a)} Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7^{ème} année ou certificat équivalent.

2.3. PCP - Conditions

FAQ 81. Qu'est-ce qu'une "personne en contact avec le public" ("PCP") ?

Conditions

- Connaissances professionnelles

La FSMA contrôle sur la base des ...

- Documents que vous conservez vous-même et tenez à la disposition de la FSMA en vue d'un contrôle éventuel

Vérifiez les connaissances professionnelles de vos PCP

Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	

Personnes en contact avec le public en crédit hypothécaire

Check-list – Connaissances professionnelles



12

Check-list connaissances professionnelles en crédit hypothécaire - personnes en contact avec le public

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options. Les données et documents qui concernent les personnes en contact avec le public ne doivent pas être fournis à la FSMA. Vous devez en revanche tenir ces données et documents à la disposition de la FSMA afin qu'elle puisse les vérifier.

Examen
<input type="checkbox"/> fournit la preuve de sa réussite après le 1/11/2015 d'un examen en crédit hypothécaire agréé par la FSMA
<i>Jusqu'au 30 avril 2017, le régime transitoire suivant est d'application :</i>
Dispense d'examen :
1. Secteur bancaire
est dispensé(e) de l'exigence d'examen parce qu'il/elle était, avant le 1/1/2015
<input type="checkbox"/> inscrit(e) auprès de la FSMA en tant qu'intermédiaire en services bancaires et d'investissement - personne physique
<input type="checkbox"/> désigné(e) en tant que "dirigeant effectif banque" auprès d'un intermédiaire en services bancaires et d'investissement inscrit auprès de la FSMA
<input type="checkbox"/> désigné(e) en tant que PCP avec connaissances complètes auprès d'un intermédiaire en services bancaires et en services d'investissement, auprès d'un établissement de crédit ou auprès d'une entreprise d'investissement
2. Secteur des assurances
<input type="checkbox"/> est dispensé(e) de l'exigence d'examen parce qu'il/elle a été actif(ve) de façon ininterrompue, pendant la période du 1/11/2010 au 31/10/2015, soit en tant que RD, soit en tant que RD inscrit, soit en tant que RD auprès d'un ou plusieurs intermédiaires d'assurances exerçant une activité d'intermédiation en crédit hypothécaire
Acceptation d'un examen passé avant le 1/11/2015 :
<input type="checkbox"/> fournit la preuve de sa réussite avant le 1/11/2015 d'un examen portant sur les modules 'Fondements de l'activité bancaire et financière', 'Crédits : crédits hypothécaires et crédits à la consommation'

À télécharger sur
mcc-info.fsma.be

FAQ 167. Comment puis-je vérifier si les personnes au sein de mon entreprise concernées par l'intermédiation de crédit remplissent les conditions concernant les connaissances professionnelles (marche à suivre) ?

2.4. Activité à l'étranger

Données

- **Succursales sous « passeport européen »**
 - Pays
(limité aux pays dans lesquels votre intermédiaire de crédit responsable est également actif)
 - Responsable de la succursale
 - Numéro de registre national
 - Nom & prénom
- **Libre prestation de services sous "passeport européen"**
 - Pays

FAQ 122. Qu'est-ce que la "libre prestation de services" ?

FAQ 12. Est-ce que je bénéficie, en tant qu'intermédiaire en crédit hypothécaire, d'un "passeport européen" ?

FAQ 163. Qu'est-ce qu'une "succursale" ?



3. Personne de contact pour la FSMA auprès de votre entreprise

= la personne qui introduit votre demande en ligne et en assure le suivi
("personne de contact primaire")

Données

- Numéro de registre national
- Nom & Prénom

Document

- *Mandat pour introduire la demande*
- *Uniquement si vous n'introduisez pas vous-même la demande*

À télécharger sur
mcc-info.fsma.be



Mandat

Modèles de mandat pour les personnes de contact primaires

MANDAT pour PERSONNE DE CONTACT PRIMAIRE d'un INTERMEDIAIRE DE CREDIT

Ce document ne doit être complété et signé que si :

- dans le cas d'un demandeur-personne physique : la personne de contact primaire n'est pas le demandeur ;
- dans le cas d'un demandeur-personne morale : la personne de contact primaire ne fait pas partie de l'organe légal d'administration du demandeur ; le mandat doit alors être signé par la ou les personnes habilité(e)s à engager valablement le demandeur.

Je (nous) soussigné(s),

Nom	
Prénom	
Numéro de registre national	
Fonction	

mandate (mandatons)

Nom	
Prénom	
Numéro de registre national	
Fonction	

pour introduire, au nom et pour le compte de

Numéro d'entreprise	
Nom ¹	

la demande d'inscription comme intermédiaire de crédit auprès de la FSMA et pour transmettre toute modification ultérieure à la FSMA.

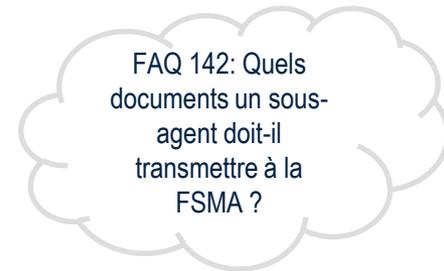
Nom(s)

.....

.....

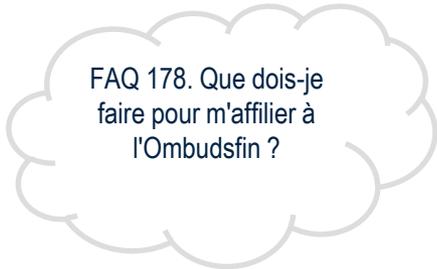
Date et signature(s)

¹ Pour une personne morale : dénomination sociale ; pour une personne physique : nom et prénom.



4. Vous devez **encore** ...

- Souscrire une **assurance** de la responsabilité civile professionnelle*
- Vous affilier à **l'Ombudsfin**, l'ombudsman en conflits financiers
- Payer en ligne, à la FSMA, un montant unique pour le traitement de votre demande
 - **500 EUR**
 - Indexation annuelle; à partir du 1/9/2016: **628 EUR**



FAQ 178. Que dois-je faire pour m'affilier à l'Ombudsfin ?

*Non requis si votre **intermédiaire de crédit responsable** ou **prêteur** délivre une **attestation** dans laquelle il déclare prendre à sa charge votre responsabilité .



À télécharger sur mcc-info.fsma.be

Attestation d'assurance de la responsabilité civile professionnelle



Attestation de l'assureur

OU

Attestation de l'intermédiaire de crédit/du prêteur responsable

Identification de l'assureur

Identification de l'assuré

Numéro d'entreprise:

Bruxelles, le 13 juin 2016

ATTESTATION D'ASSURANCE R.C. PROFESSIONNELLE

INTERMEDIARE DE CREDIT

VALABLE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016

1. , agissant en qualité de mandataire général des compagnies membres du , atteste par la présente que ces compagnies garantissent, complémentaiement à votre responsabilité professionnelle en tant qu'agent en services bancaires, votre responsabilité professionnelle d'intermédiaire en crédit hypothécaire. Cette assurance répond aux conditions légales fixées au Livre VII, Titre 4, Chapitre 4 du Code de Droit Economique et à l'article 11 de l'arrêté royal du 29/10/2015.

Le contrat couvre les activités exercées, à partir d'un siège d'exploitation situé en Belgique, dans les pays membres de l'Espace Economique Européen.

Le montant de la garantie est de minimum 460.000 € par sinistre et de 750.000 € par an.

Le Comité de Direction

4. Attestation délivrée par un intermédiaire de crédit à son sous-agent en crédit hypothécaire

Ce document ne doit être complété et signé par l'intermédiaire de crédit pour le compte duquel agit l'agent lié que si ce dernier assume inconditionnellement la responsabilité pour son sous-agent, de sorte que ce dernier est dispensé, conformément à l'article VI.181, § 1^{er}, 2^o, de l'obligation de souscrire lui-même une assurance de la responsabilité civile professionnelle.

L'intermédiaire de crédit responsable

Nom: _____
Numéro d'entreprise: _____

représenté par:

Nom: _____
Prénoms: _____
Numéro de registre national: _____

confirme par la présente qu'il assume inconditionnellement la responsabilité pour son sous-agent:

Numéro d'entreprise: _____
Nom: _____

dans le cadre de ses activités de sous-agent en crédit hypothécaire et que ce dernier est couvert par l'assurance de la responsabilité civile professionnelle souscrite par l'intermédiaire de crédit responsable.

Nom(s): _____

5. Attestation délivrée par un prêteur à un sous-agent de son agent lié en crédit hypothécaire

Ce document ne doit être complété et signé par le prêteur pour le compte duquel agit l'agent lié que si ce dernier assume inconditionnellement la responsabilité pour le sous-agent de son agent lié, de sorte que ce sous-agent est dispensé, conformément à l'article VI.181, § 1^{er}, 2^o, de l'obligation de souscrire lui-même une assurance de la responsabilité civile professionnelle.

Le prêteur:

Dénomination sociale: _____
Numéro d'entreprise: _____

Représenté par:

Nom: _____
Prénoms: _____
Numéro de registre national: _____

confirme par la présente qu'il assume inconditionnellement la responsabilité pour le sous-agent:

Numéro d'entreprise: _____
Nom: _____

de son agent lié

Numéro d'entreprise: _____
Nom: _____

dans le cadre de ses activités de sous-agent en crédit hypothécaire et que ce sous-agent est couvert par l'assurance de la responsabilité civile professionnelle souscrite par le prêteur.

Nom(s): _____

Date et signature(s): _____

* Pour une personne morale : dénomination sociale ; pour une personne physique : nom et prénom.
* Pour une personne morale : dénomination sociale ; pour une personne physique : nom et prénom.

FAQ 184. Comment se présente une attestation valable d'assurance de la responsabilité civile professionnelle ?

FAQ 142: Quels documents un sous-agent doit-il transmettre à la FSMA ?

Télécharger les modèles de documents



FAQ les plus importantes pour les sous-agents :

- 3. À quelles **conditions** dois-je satisfaire pour obtenir une inscription en tant que sous-agent (crédit hypothécaire) ?
- 142. Quels **documents** un sous-agent doit-il transmettre à la FSMA ?
- 167. Comment puis-je vérifier si les personnes au sein de mon entreprise concernées par l'intermédiation de crédit remplissent les conditions concernant les **connaissances professionnelles** (marche à suivre) ?
- 175. Qu'est-ce qu'un "**apporteur de clients** en matière de crédits" ?
- 173. Comment fonctionne l'**application en ligne** de la FSMA (exemple pratique) ?



Télécharger les
modèles de
documents

Où les trouver ? mcc-info.fsma.be

3. VOTRE INSCRIPTION. COMMENT FAIRE?

Remarque importante préalable

Les prêteurs peuvent introduire et gérer collectivement l'inscription de leurs agents liés et de leurs sous-agents.

Dans ce cas, vous devez fournir les données et documents à votre prêteur qui introduire l'inscription via l'application online de la FSMA.

Si vous êtes sous-agent d'un agent lié, demandez si le prêteur offre ce service.



PRÊT?

1. Toutes les **données** en un coup d'œil

- Vous-même
 - Numéro d'entreprise
 - Nom & Prénom
 - Adresse
 - Adresse e-mail
 - Numéro de téléphone
- Intermédiaire de crédit responsable
 - Numéro d'entreprise
 - Nom & forme juridique
 - Date de début de la collaboration
- Nombre de PCP
- Activité à l'étranger sous "passeport européen"
 - Succursale
 - Pays
 - Responsable de la succursale
 - Numéro de registre national
 - Nom & Prénom
 - Libre prestation de services
 - Pays
- Assureur assurance responsabilité civile professionnelle
 - Numéro d'entreprise
 - Nom & forme juridique
 - Date de début de couverture
- RD
 - Numéro de registre national
 - Nom & Prénom
 - Date de désignation
- Personne de contact
 - Numéro de registre national
 - Nom & prénom

PRÊT?

2. Tous les **documents** en un coup d'œil



- Intermédiaire de crédit responsable
 - *Modèle de déclaration pour les sous-agents signé*
- Assurance responsabilité civile professionnelle
 - Attestation de l'assureur **OU**
 - Attestation de l'intermédiaire/prêteur responsable
- Vous-même et vos RD
 - Certificat d'enseignement secondaire supérieur*
 - Attestation d'examen*
 - Extrait de casier judiciaire, ne remontant pas à plus de 3 mois
 - *Questionnaire personnes responsables signé*
- Personne de contact
 - *Mandat signé*
(pas toujours exigé, voir p. 23)

* *sauf dispense*

PRÊT?

3. Tous les aspects pratiques en un coup d'œil

- **PC avec internet**
- **Navigateur supporté par la FSMA**
(la plupart des versions Internet Explorer, Google Chrome et Firefox)
- **Documents** sous format PDF, maximum 1 Mb
- **Lecteur de carte d'identité** et carte d'identité électronique (**eID**) de la personne de contact
- **Moyen de paiement en ligne** (carte de paiement + lecteur de carte)

FAQ 136. Quels sont les navigateurs web supportés par l'application online de la FSMA ?

PDF!

FAQ 183. Existe-t-il des directives techniques pour télécharger des documents ?

**1 Mb
par doc!**

GO!

1. Placez votre carte d'identité dans le lecteur de carte
2. Démarrez votre navigateur web
3. Tapez **mcc.fsma.be** dans le navigateur web
4. Introduisez les données
5. Téléchargez les documents
6. Payez en ligne
(carte de crédit ou de débit)



Suivez les insctructions sur l'écran

Questions ?

- mcc-info.fsma.be
- mcc@fsma.be
- 02/220.57.05

Attention!

Vous avez commencé votre activité après le 1^{er} novembre 2014
et vous n'avez pas encore introduit de demande ?

Vous devez cesser immédiatement toute activité d'intermédiation en crédit
et introduire une demande d'inscription auprès de la FSMA.

Vous ne pourrez reprendre votre activité qu'après l'approbation de votre demande!

N'attendez pas jusqu'au 30 avril 2017
(fin de la période transitoire)
pour introduire votre demande d'inscription.

4. VOUS ÊTES INSCRIT. ET MAINTENANT ?

Réglementation du crédit

- Le SPF Economie contrôle votre activité.
- Vous devez respecter la législation sur la réglementation du crédit :
 - Devoir d'information
 - Devoir de conseil
 - etc.

Contrôle par
le SPF
Economie

Où la trouver ? economie.fgov.be

Conditions d'inscription

- La FSMA contrôle votre statut.
- Toutes les conditions d'inscription restent d'application.
- Toute **modification** des données de votre dossier (par exemple, un nouveau RD, une PCP supplémentaire, un changement d'adresse, ...) doit être communiquée **via l'application en ligne**.
- **Obligation de recyclage !**
- Le RD doit obtenir tous les 2 ans 5 points de recyclage. Vous devez en faire mention dans l'application en ligne.
- Vous devez veiller à la formation de vos PCP et tenir les pièces justificatives à la disposition de la FSMA.
- Vous devez **répondre à toutes les questions de la FSMA**.
- Vous devez payer chaque année une **contribution aux frais de fonctionnement** de la FSMA.

Contrôle par
la FSMA

FSMA

Service Contrôle des prêteurs et des intermédiaires

Rue du Congrès 12-14

1000 Bruxelles

mcc@fsma.be

Éditeur responsable: J.-P. Servais, Rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles